

# L'État dépose une plainte pénale contre Girardin

## Le Contrôle cantonal des finances a conclu à des éléments suffisants contre le président de la Fondation Apollo

Karim Di Matteo

Le Contrôle cantonal des finances (CCF) a conclu, au terme de son audit de la Fondation Apollo lancé le 30 avril dernier, que certains faits étaient «de nature à justifier une plainte pénale à l'encontre du président de la Fondation» - en l'occurrence le municipal socialiste veveysan Lionel Girardin -, communique le Conseil d'État. Ce dernier «a donné suite à cette proposition» et saisi le Ministère public central.

Il est notamment reproché à l' élu veveysan, comme l'a révélé «24 heures» en avril, d'avoir employé des proches (notamment par le biais de sa société Operation Project) dans le cadre des activités d'Apollo. Or, les statuts de la fondation d'utilité publique, active dans le logement des démunis et subventionnée en premier lieu par l'État (800 000 fr. en 2016), l'interdisent. Par ailleurs, Operation Project a occupé des locaux (Simplon 48) sans bail durant plusieurs mois et y aurait installé du coworking sans l'aval formel de son conseil de fondation.

### «Indices étayés»

L'instruction de l'affaire a été confiée à François Danthe, procureur général adjoint au Ministère public et chef de la division criminalité économique. Contacté, celui-ci évoque des «indices étayés» du CCF qui ont transformé «de simples rumeurs en éléments concrets».

Ainsi, le CCF «a mis en évidence une détention de moyens matériels au profit de la fondation Apollo qui paraissent excéder ses propres besoins et une utilisation directe ou indirecte qui pourrait avoir permis à son président d'en tirer un avantage pécuniaire». En d'autres termes, «le président du conseil de fondation, par l'entremise d'une



«Nous nous efforcerons de préciser encore davantage le cadre au moment de signer des contrats de prestation»

**Pierre-Yves Maillard**  
Conseiller d'État

société privée, a potentiellement développé une activité lucrative». Des éléments qui semblent pouvoir relever «de la gestion déloyale».

Le Conseil d'État précise dans sa note qu'il «prendra toutes les mesures nécessaires pour que les prestations de la Fondation ne



«Il semble évident qu'une demande de suspension doit être demandée ce lundi en séance de Municipalité»

**Elina Leimgruber**  
Syndique de Vevey

soient pas affectées par cette situation», «tout en obtenant les garanties nécessaires afin d'assurer que tout conflit d'intérêts préjudiciable à la fondation et aux finances publiques soit exclu».

Le Département de la santé et de l'action sociale entend réunir

prochainement les communes qui font partie d'ApSollo. Son chef, le conseiller d'État socialiste Pierre-Yves Maillard, s'engage à renforcer les mailles du dispositif de contrôle pour prévenir le «conflit d'intérêts»: «Il existe une Autorité de surveillance des fondations avec des règles claires que le président d'Apollo ne pouvait pas ignorer, mais il n'y a pas de sécurité absolue dans le domaine. Nous nous efforcerons de préciser encore davantage le cadre au moment de signer des contrats de prestation avec les institutions qui relèvent de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale.»

### «Il n'a pas été entendu»

Lionel Girardin, qui est en arrêt maladie prolongé depuis le 12 avril et suspendu de ses fonctions à Apollo, s'exprime toujours par la voix de son avocat, Ludovic Tirelli. Celui-ci a appris jeudi qu'une plainte pénale avait été déposée, «mais Lionel Girardin réserve ses explications pour les autorités, a-t-il brièvement commenté. De plus, la présomption d'innocence s'applique plus que jamais avec le début de l'instruction. Je regrette en outre que le CCF n'ait pas attendu le rétablissement de M. Girardin pour l'entendre, ni ne l'ait jamais entendu, avant de rendre ses conclusions.»

## Suspension programmée, démission exigée

● La syndique Elina Leimgruber s'y était engagée au nom d'une majorité de la Municipalité, jeudi dernier devant le Conseil communal: si le Contrôle cantonal des finances concluait à une plainte pénale, elle s'engagerait à demander au Conseil d'État de suspendre Lionel Girardin de ses fonctions de municipal.

Même sans cela, de nouveaux éléments parvenus en sa possession ce jeudi soir l'y auraient incitée. «Nous avons reçu de nouvelles informations de la Fondation Apollo, sur

lesquelles je ne veux pas m'étendre mais qui auraient mérité d'être examinées par la Municipalité et nécessité que nous prenions les conclusions qui s'imposent. À ce stade, il semble évident qu'une demande de suspension doit être demandée, mais cette décision revient à la Municipalité dans son ensemble.» Le vote aura lieu ce lundi matin lors de la prochaine séance de travail de l'Exécutif.

De son côté, le PS Vevey et le PS Vaud ont appelé conjointement vendredi après-

midi «à la démission de Lionel Girardin de la Municipalité avec effet immédiat». «Lionel Girardin a mélangé argent privé et argent public, en totale contradiction avec la loi, les valeurs du parti, l'éthique d'un élu-e», écrit la section cantonale dans un communiqué. Quant à la procédure disciplinaire ouverte le 2 mai à l'encontre de l' élu veveysan, elle est toujours pendante, rappelle la section. «Le PSV espère pouvoir l'entendre rapidement.»

**K.D.M.**